Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: PRODRY
EN ISO 21420:2020 - EN 388:2016 2-1-3-1-X

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN ISO 21420:2020 - EN 388:2016 et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié

CTC (NB: 0075)
4, RUE HERMANN FRENKEL
LYON CEDEX 07, 69367
FRANCE

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 0075/1562/162/08/21/1362.

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde

14/08/2021

Peter De Mezure
Technical
Oudenaarde

Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde